

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

03/2024



ART. 1

NORMES APPLICABLES

- 1 Les dispositions suivantes régissent les grandes lignes de la relation contractuelle entre l'AIY (Association des Intérêts d'Yvonand) qui exploite le camping de la Menthue et les locataires. Sous réserve des dispositions du Code suisse des obligations.

ART. 2

LOCATAIRES ET AYANTS DROIT

1. Les emplacements et locations (ci-après « objet ») ne peuvent être loués que par des adultes (1 seule installation par emplacement). Est réputée locataire la personne qui réserve l'objet.
- 2 Au moins une personne adulte (18 ans révolus) doit être présente pour chaque objet. L'âge en vigueur au moment de l'arrivée fait foi.
- 3 Les mineurs entre 16 et 18 ans doivent fournir une autorisation parentale originale signée avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire. Le document se trouve dans l'onglet « documents utiles » sur notre site internet www.camping-yvonand.ch.
- 4 L'objet ne peut être utilisé que par le locataire et les accompagnants annoncés sur la réservation.

ART. 3

EXACTITUDE & CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS

- 1 Le locataire confirme l'exactitude de tous les renseignements fournis au camping de la Menthue, notamment ses données personnelles et celles des accompagnants.
- 2 La direction se réserve le droit de vérifier que les renseignements fournis concordent aux conditions réelles sur le camp. Si de faux renseignements sont fournis ou si des hôtes et visiteurs ne se sont pas annoncés, la direction se réserve le droit de les expulser du camping.

ART. 4

PRIX PAR NUIT

- 1 Le prix par nuit se compose du prix de location de l'objet et du prix par personne.
- 2 Taxe de séjour en sus à partir de 16 ans (CHF 1.50).

ART. 5

CONFIRMATION DE RESERVATION

- 1 Le montant total du séjour est dû au moment de la réservation. Si la date d'arrivée est au-delà de 99 jours, les taxes de séjour ne sont pas incluses. Le règlement de celles-ci se fera lors de votre arrivée.
- 2 Une demande de réservation (option) nécessite une confirmation par email de la part du camping de la Menthue.
- 3 La réservation et l'emplacement sont confirmés et garantis lorsque la confirmation de réservation vous est parvenue.

ART. 6

DESISTEMENTS ET REMBOURSEMENTS

- 1 Il est possible d'annuler gratuitement la réservation d'un objet jusqu'à 31 jours avant l'arrivée prévue. Les frais de dossier ne seront pas remboursés.
- 2 Les conditions suivantes s'appliquent en cas d'annulation d'un séjour :
 - 25% du montant total est facturé entre 21 à 30 jours avant l'arrivée.
 - 50% du montant total est facturé entre 11 à 20 jours avant l'arrivée.
 - 100% du montant total est facturé dans les 10 derniers jours avant l'arrivée.

ART. 7

CHECK-IN / CHECK-OUT

- 1 Check-in possible entre 15h et 18h le jour d'arrivée. Check-in tardif possible uniquement si cela a été convenu au préalable. Merci de présenter une pièce d'identité et de compléter la fiche d'identification à votre arrivée.
- 2 Pour les locations d'objets, une caution de CHF 100.- à payer en espèce vous sera demandée à l'arrivée et restituée au départ, sous réserve de l'inventaire de sortie. (voir art. 8, pt. 3)
- 3 Le check-out doit se faire avant 10h le jour du départ.
- 4 En cas de départ tardif non annoncé, une nuit supplémentaire vous sera facturée en sus.
- 5 Les emplacements de passage réservés sont garantis, au plus tard, jusqu'à 18h le jour de l'arrivée.

ART. 8

MENAGE ET FIN DE SEJOUR

- 1 L'objet loué doit être rendu propre au départ. Un inventaire de sortie est réalisé à chaque départ.
- 2 Le locataire doit organiser sa sortie avec le personnel afin de respecter l'heure de check-out le jour du départ.
- 3 Si des dégâts sont relevés ou le ménage mal fait au moment de l'inventaire de sortie, le montant dû sera perçu sur la caution de CHF 100.

ART. 9

INTERDICTION DE FUMER

Il est strictement interdit de fumer dans les objets loués (auvents de caravanes compris).

ART. 10

LINGE (Caravanes, Mobilhome, Coco Sweet)

- 1 Les draps, duvets, couvertures, coussins et serviettes de bain ne sont pas fournis.
- 2 Le camp possède 2 buanderies pour vos lessives.

ART. 11

FOR JURIDIQUE

Yvonand, Vaud. Le règlement du camping fait partie intégrante des présentes CGV.